



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Rick Lavergne, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable ont adopté, à leur séance régulière du 15 août 2012, le projet de règlement no 324 déclarant la compétence de la MRC de L'Érable en matière de transport collectif.

Une copie dudit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC de L'Érable et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture du bureau.

Donné à Plessisville, le 23 août 2012

Rick Lavergne
Secrétaire-trésorier